



Antenne de Noisy le Grand :
UFC QUE CHOISIR 93SUD
MPT du Champy
Allée du bataillon Hildevert
93160 NOISY LE GRAND

à

Monsieur Michel PAJON
Député - Maire
Hôtel de Ville
Boîte postale n° 49
93161 NOISY LE GRAND CEDEX

Noisy le Grand, le 21 juin 2008

Objet : ZAC du Clos d'Ambert.

Monsieur le Député - Maire,

Comme une large majorité de citoyens, nous sommes pleinement conscients des carences de logements qui touchent particulièrement nos jeunes générations. Mais il y a autant de « développement durable » dans le rapprochement domicile – travail que dans le concept H.Q.E. (Haute Qualité Environnement). Aussi, nous persistons à demander plus d'emplois dans l'Est d'Île de France et plus de logements dans l'Ouest.

Il est regrettable que vous soyez impuissant face à la fermeture des guichets du RER au Champy, alors même que la proximité de cette station fait partie de l'argumentaire du développement de la ZAC concernée. Comme nous le rappelions en réunion publique, une pétition associative recueillait plus de 6 000 signatures en quelques semaines, et vous avez bien voulu la transmettre au ministre des transports de l'époque. Les riverains ont ainsi prolongé ce service, fondamental dans le quartier, pendant 10 ans. De nombreuses interventions, à la réunion publique du 3 juin, portaient sur les difficultés des voyageurs du RER A. Pendant que le président de la république et le président de région se renvoient la balle, Noisy le Grand « joue à guichet fermé » ! A vous écouter : « les 1200 logements du Clos d'Ambert n'ont qu'une conséquence marginale en comparaison des constructions de la commune de Bussy Saint Georges¹ ». Espérons que le maire de Bussy et d'autres élus sur cette même branche de RER A4, n'évoquent que le développement de leurs quartiers soit marginal face à l'urbanisation de Noisy le Grand². Lorsque l'on compare le nombre d'habitants des communes, votre propos manque de crédibilité.

Ce projet de 1200 logements vous semble incontestable, « parce qu'il était dans le programme électoral qui a fait élire la municipalité ». Cet argumentaire utilisé aussi par le président de la république, nous semble contestable en la circonstance. Les mandats se suivent et votre premier adjoint à l'urbanisme annonçait environ 450 logements pour un tiers en individuel, puis dans vos réunions de « mi – mandat » en 2004, le projet est passé à 650 logements qu'EPAMARNE n'a pas su concrétiser.

¹ Moins de 18 000 habitants en 2006, source encyclopédie internet « Wikipédia »

² Plus de 60 000 habitants en 2006, source « Wikipédia ».

Nous contestons aussi ces 1200 logements sur ce seul site parce qu'il devrait ainsi à lui seul absorber les $\frac{3}{4}$ des 1600 demandes d'hébergement que vous annoncez vous-même être en souffrance depuis des années. Or, seulement sur les quartiers Est ou à quelques centaines de mètres, se profile déjà en émergence :

- 97 logements au 3 rue du Maréchal Juin / 10 rue de la Haute Maison
- 34 logements au 194 avenue E. Cossoneau sans compter la construction inachevée d'une capacité quadruple
- 100 logements minimum au 100 avenue E. Cossoneau
- 54 logements au Chemin du Clos d'Ambert

Nous vous demandons de retirer ces quelques 300 logements au 1200 envisagés sur la ZAC, que **vous pouvez limiter à moins de 900 logements.**

Faut-il rappeler qu'à tous ces projets, sur la ville s'ajoutent la rénovation du C. Commercial de la Butte Verte, des Yvris / Richardet, les Bas Heurts ...

Cette baisse du nombre de logement peut facilement s'envisager en supprimant au moins un niveau aux immeubles construits en limite des quartiers pavillonnaires. Cette proposition faite par une riveraine, limiterait les façades concernées à R+3+C au maximum. Cela permet une vision plus dégagée et moins écrasante de l'urbanisation. Pour les mêmes raisons, il nous semble souhaitable que **l'espace vert prévu soit aussi en limite de ses secteurs pavillonnaires.** A ce titre, il nous semble regrettable qu'aucun projet ne l'envisage le long de la rue de la Justice ou éventuellement de la rue Jules Ferry.

A l'exception d'une meilleure desserte par les bus de la RATP et d'un éventuel centre culturel, ce que nous apprécions, les services publics et les carences de commerces de proximité ne semblent pas pris en compte à la hauteur des enjeux :

- Scolarisation des enfants nouveaux venus
- Développement des nouveaux guichets de la Poste demandé par les riverains³
- L'évolution du super marché « U » de la rue Cossonneau
- Le manque de boulangerie
- Carence sur tout le secteur d'un commerce de produits biologiques (type *Biocoop* ou *Satoriz*)

Il ne nous paraît pas acceptable que cette urbanisation avec plus de 3 200 personnes au minimum, sur 7 ha., attendue à Noisy depuis des décennies, soit finalisée pour ne pas dire bâclée entre deux réunions publiques espacées de 3 semaines, **à moins que les choix ne soient déjà faits ?**

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Député – Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le bureau : Philippe DAVID

Copie à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

³ Demande émergeant pendant une enquête associative locale faite il y a environ 7 ans.